

ÉCHANGES ET COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE ENTRE LA FRANCE ET L'ALGÉRIE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France-Algérie

6 au 11 mai 2013

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Algérie, conduite par M. Jean-Pierre Michel, vice-président, en l'absence de son président M. Claude Domeizel, empêché, et composée de Mmes Samia Ghali et Leïla Aïchi, et de M. Jean-Pierre Vial, s'est rendue en Algérie du 6 au 11 mai 2013.

Répondant à une invitation de Mme Zohra Drif-Bitat, vice-présidente du Conseil de la Nation et présidente du groupe d'amitié Algérie-France, la délégation a été reçue par les présidents du Sénat et de l'Assemblée Populaire Nationale (APN), MM. Abdelkader Bensalah et Mohamed Larbi Ould Khelifa, et s'est entretenue avec M. Belkacem Bellabas, président de la commission des Affaires étrangères de l'APN, et avec les membres du groupe d'amitié Algérie-France du Conseil de la Nation.



*Rencontre de la délégation sénatoriale
 avec M. Abdelkader Bensalah,
 président du Conseil de la Nation*

Ayant choisi comme thématique principale de son déplacement **la formation supérieure et professionnelle des jeunes Algériens**, la délégation a rencontré Mme Khalida Toumi, ministre de la Culture, M. Mohamed Mebarki, ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnel, et plusieurs universitaires et

responsables de l'enseignement supérieur et professionnel en Algérie. Elle a également visité une université, un centre professionnel et les Instituts français d'Alger et de Tlemcen et a eu une réunion de travail au siège de la société Renault trucks à Hydra qui projette d'ouvrir une formation à la sécurité routière.

Afin d'approfondir le thème de la **coopération décentralisée**, deuxième axe de leur déplacement en Algérie, les sénateurs se sont par ailleurs rendus successivement dans les wilayas (collectivités publiques territoriales) de Blida, de Tlemcen et de Tipaza où ils ont eu l'occasion de s'entretenir avec les responsables politiques et de découvrir des réalisations publiques et privées emblématiques. Enfin, la délégation a visité le jardin d'essai d'El Hamma, exemple de coopération décentralisée équilibrée et réussie entre la ville d'Alger et la ville de Paris, sous l'impulsion de M. Bertrand Delanoë, maire de la capitale française. Les sénateurs ont profité de cette dernière étape, située sur la première ligne du métro d'Alger inauguré en octobre 2011, pour visiter ce dernier, construit par le groupe Siemens-Vinci et exploité dans le cadre d'une *joint venture* avec la Régie autonome des transports parisiens (RATP).

I. L'enseignement supérieur et la recherche en Algérie

Les échanges avec le doyen de l'Université des sciences et des technologies Houari Boumediene (USTHB) d'Alger, avec deux sénatrices par ailleurs universitaires, ainsi qu'avec plusieurs directeurs du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ont permis de dresser un panorama du système de l'enseignement supérieur et de la recherche algérien et de la coopération franco-algérienne dans ce domaine.



Réunion de travail à l'Université des sciences et des technologies Houari Boumediene (USTHB) d'Alger

L'Algérie a connu une augmentation massive des effectifs étudiants ces dix dernières années, après avoir subi une baisse du nombre d'enseignants pendant la décennie noire.

Le pays compte ainsi 1,35 million d'étudiants (dont 70 % de filles et 800 000 boursiers), pour quelque 50 000 enseignants seulement, dont un petit quart sont titulaires d'une thèse ou d'un magister de l'ancien système, le système LMD (Licence-Master-Doctorat) cohabitant avec l'ancien système depuis 2004. Cependant, il y aurait 20 000 titulaires de magister (ou équivalent) au chômage.

L'enjeu, à l'horizon 2015, est de former 35 000 enseignants pour pouvoir accueillir plus de 600 000 étudiants supplémentaires.

Les étudiants sont répartis entre différents établissements universitaires :

1. 10 centres universitaires de 5 000 à 10 000 étudiants chacun ;
2. 47 universités (une par wilaya) de 20 000 étudiants au moins (jusqu'à 120 000 pour l'université d'Alger subdivisée en trois pôles) ;
3. 12 écoles nationales supérieures, équivalant de nos « grandes écoles » (dont une école de journalisme, un institut politique et une école de commerce), de 2 000 à 2 500 étudiants qui y accèdent après une « classe prépa » (10 écoles préparatoires et 2 classes prépa intégrées) ;
4. Enfin, 5 écoles normales supérieures destinées à la formation des enseignants.

Les 2 000 chercheurs sont, quant à eux, répartis dans 25 centres de recherche et trois agences thématiques. Depuis 2008, avec la loi d'orientation sur la recherche, nombre d'actions ont été entreprises pour assurer la mise à niveau aux standards internationaux de

l'enseignement supérieur et de la recherche et d'assurer la visibilité de la production scientifique. Il est prévu d'investir 1,4 milliard de dollars dans la recherche entre 2009 et 2019. 120 nouveaux centres de recherche sont ainsi en cours de réalisation ainsi que 20 plateaux techniques.

1 145 laboratoires de recherche ont en outre été créés ces cinq dernières années au sein des universités.

Au total, **plus de 25% du budget de l'État est consacré à l'éducation**, les priorités pour l'enseignement supérieur étant la qualité des enseignements d'une part, et l'employabilité des étudiants d'autre part, sachant que seules 10 % des licences sont professionnalisantes. Un système d'évaluation des établissements est ainsi en cours de déploiement, centré sur l'amélioration de la gouvernance et l'évaluation des établissements à travers des indicateurs de performance.

II. La coopération universitaire et scientifique entre la France et l'Algérie

La France est le premier partenaire de l'Algérie dans le domaine de la coopération universitaire et scientifique. Destinataire de plus de la moitié des crédits alloués par la France à l'Algérie – soit près de 6 millions d'euros – celle-ci a connu plusieurs étapes :

1. En 1986, la première convention décennale de coopération a mis en place les deux grands programmes structurants de la coopération bilatérale franco-algérienne : le programme de bourses d'excellence PROFAS d'une part, et le programme TASSILI d'autre part.

Le programme PROFAS prévoit deux composantes :

- PROFAS C finance la formation des cadres et fonctionnaires détachés de l'administration algérienne grâce à des bourses pouvant aller jusqu'à un an ; 10 000 cadres algériens ont ainsi été formés sur de grands enjeux (gouvernance, management de projets, formations qualifiantes...) depuis la création de ce programme ;
- PROFAS B a pour objectif de permettre aux doctorants et maîtres-assistants algériens de finaliser en France une thèse d'État algérienne grâce à une bourse de 18 mois. En 2013, ils sont 222 à avoir été sélectionnés par un comité mixte d'experts.

Ce programme a été soumis à une évaluation bilatérale en 2011 et est en cours de reconfiguration.

- Le programme Hubert Curien TASSILI concerne des programmes de recherche menés conjointement par des équipes française et algérienne, agréés pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois. Destinés aux enseignants-chercheurs et aux doctorants, ils concernent toutes les disciplines, avec quelques grands axes thématiques prioritaires pour l'Algérie (eau, environnement, biotechnologie, santé...). 119 projets de recherche sont ainsi en cours dont 28 ont débuté en 2012.

En tout, 900 bourses universitaires et scientifiques ont été attribuées en 2012, de courts ou longs séjours, dont 318 cofinancées par les deux pays.

Enfin, l'Ambassade de France contribue par un Fonds de solidarité prioritaire à la mise en réseau des écoles nationales supérieures algériennes et d'un certain nombre de grandes écoles françaises pour faciliter le transfert d'ingénierie pédagogique et la formation de formateurs.

2. En 2003, la visite d'État de Jacques Chirac est l'occasion de renforcer la coopération franco-algérienne, notamment à travers la création de l'École supérieure des affaires d'Alger. La création d'une université franco-algérienne est par ailleurs envisagée.
3. Depuis janvier 2012, la coopération bilatérale universitaire est basée sur un appel à projets bi-annuel, l'objectif étant de soutenir le transfert de compétences et la mise en place de formations innovantes et structurantes sur la base de collaborations directes entre universitaires et/ou chercheurs des deux pays.
600 conventions de coopération ont été signées entre les universités françaises et algériennes. Au titre de 2012, 33 projets ont été réalisés ou sont en cours.
4. À l'occasion de la visite d'État du Président de la République française, M. François Hollande en décembre 2012, la création de quatre Instituts d'Enseignement Supérieur Technologique (IEST) – équivalents de nos Instituts Universitaires de Technologies (IUT) – a été décidée, dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2013. Il s'agit de pallier l'absence de formation bac +2 à bac +3 en Algérie et de faire face aux besoins croissants des entreprises en compétences intermédiaires.

Enfin, en octobre 2013, se tiendra à Constantine la 3^e édition de la Conférence

algéro-française de l'enseignement supérieur et de la recherche qui réunira les recteurs et les présidents d'universités ainsi que d'autres acteurs clés de l'enseignement supérieur et de la recherche des deux rives de la Méditerranée, sur le thème de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (les deux premières éditions se sont respectivement tenues à Alger et Marseille en 2010 et 2011).

III. Les échanges universitaires entre l'Algérie et la France

La visite de l'Institut français d'Alger a été l'occasion pour la délégation sénatoriale de se familiariser avec la procédure de sélection des étudiants algériens désirant poursuivre leurs études en France. Les sénateurs en ont profité pour s'entretenir « à bâtons rompus » avec quelques étudiants algériens.



*Échanges avec des étudiants algériens
à l'Institut français d'Alger*

La France attire incontestablement les étudiants algériens : en 2009, 89 % des étudiants algériens désireux d'effectuer une mobilité internationale ont choisi la France, loin devant le Canada (4 %), le Royaume-Uni (2 %), les États-Unis et l'Allemagne (moins de 1 % pour ces deux destinations). Environ 23 000 étudiants algériens poursuivent aujourd'hui des études dans l'enseignement supérieur français, constituant le troisième contingent d'étudiants étrangers en France (soit environ 20 %) après le Maroc et la Chine. 90 % d'entre eux sont inscrits à l'Université – 60 % en master – et 15% sont boursiers du gouvernement français.

Afin de canaliser ces mobilités, la procédure CEF (Centre pour les études en France) a été mise en place en 2006 avec l'ouverture de 5 espaces Campus France au sein des Instituts français (ex-Centres culturels) situés dans les grandes villes côtières de l'Algérie. Le nombre de demandes enregistrées par les espaces Campus France en Algérie – entre 15 000 et 18 000 par an – en fait aujourd'hui,

le premier réseau au monde. Chaque étudiant passe un entretien pédagogique individuel de 20 minutes afin d'évaluer sa motivation.

Près d'un quart des demandes d'études en France débouchent sur une préinscription dans un établissement d'enseignement supérieur français et sur un visa pour études. Près de 5 000 visas de long séjour étudiant sont délivrés chaque année (moins de 3 500 en 2006-2007).

Mais une des principales difficultés soulevées par les interlocuteurs de la délégation, reste justement l'obtention des visas de la part des autorités françaises.

Les domaines prioritairement demandés par les étudiants algériens sont les disciplines scientifiques, les sciences commerciales et de gestion et les sciences médicales. 65 % des candidats ont au moins un bac+5 et 89 % un bac+3 (dont un tiers sont des filles).

Si, paradoxalement, les demandes des étudiants algériens sont en phase avec les priorités exprimées par la France, on constate :

- un niveau de français globalement insuffisant, résultat d'une politique d'arabisation du système scolaire menée depuis l'indépendance, et d'un enseignement en langue française défaillant dans les filières universitaires enseignées dans notre langue ;
- des cursus de qualité très moyenne (redoublements et rattrapages). En effet, la poursuite d'études apparaît comme une alternative provisoire au chômage, et une façon de ne pas trop peser sur l'économie familiale ;
- l'absence de suivi *ex post* des étudiants algériens ayant transité par le système universitaire français. Il semblerait que la plupart demeurent en France une fois leur diplôme obtenu, ce qui est contraire à l'objectif poursuivi de renforcement de la qualification des futurs cadres algériens.

Composition de la délégation



M. Jean-Pierre MICHEL
Vice-président du groupe d'amitié
Sénateur (Soc) de la Haute-Saône



Mme Leïla AICHI
Secrétaire du groupe d'amitié
Sénatrice (Ecolo) de Paris



Mme Samia GHALI
vice-présidente du groupe d'amitié
Sénatrice (Soc) des Bouches-du-Rhône



M. Jean-Pierre VIAL
vice-président du groupe d'amitié
Sénateur (UMP) de la Savoie

Pour en savoir plus : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_575.html